



COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 21 SEPTEMBRE 2021

Présents : PLUVINET José, KUNTZ Laurent, LECHEVALLIER Danielle, HENRION Christophe, IANNI Karine, LEHMANN Cathie, BACK Grégory, BORRI Annie, BONNENBERGER David, MACHADO LOUREIRO Murielle, DOS SANTOS Claudia, LEFEVRE Mariella, SPECCHIO Gabriel  
RICHARD Jean-François donne procuration KUNTZ Laurent.

Absents : BORZELLINO Sébastien.

Secrétaire : LEHMANN Cathie.

Renouvellement des membres de l'Association Foncière de Remembrement

Monsieur le Maire a donné lecture aux membres du Conseil Municipal des membres désignés par la Chambre d'Agriculture pour siéger au conseil d'administration de l'Association Foncière de Remembrement, à savoir :

- RICHARD Jean-François
- HENRYON Patrick
- FRANCONNET Nicolas

Il l'a informé qu'il convenait de désigner trois membres propriétaires dans le périmètre remembré, autres que ceux figurant sur la liste de la Chambre d'Agriculture.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

A DECIDE de désigner

- MICHEL Jacqueline
- FRANCONNET Jean-Luc
- CAUSIER Gérard

membres de l'Association Foncière de Remembrement.

Maîtrise d'œuvre pour la création de parcs intergénérationnels

Le Maire a informé les membres du Conseil Municipal qu'afin d'effectuer la création de parc intergénérationnels, il convenait de confier la maîtrise d'œuvre à un bureau d'études.

Monsieur le Maire a reçu une proposition de marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de l'étude avant-projet sommaire et des dossiers nécessaires aux demandes de subvention d'un montant forfaitaire définitif de 1 850 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

A DECIDE de confier la maîtrise d'œuvre pour la création de parcs intergénérationnels au bureau d'études TECHNI CONSEIL au prix forfaitaire définitif de 1 850 € HT,

A AUTORISE Monsieur le Maire à signer le dit marché et toutes les pièces administratives y afférent.

Demande de subvention FEADER pour la création de parcs intergénérationnels

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

A APPROUVE le projet de création de parcs intergénérationnels d'un montant de 119 465,00 €

A DECIDE de sa réalisation,

A CONFIRME que le projet n'a fait l'objet d'aucun commencement d'exécution,

A SOLLICITE une subvention de la Région Grand EST au titre du FEADER « soutien aux services de base en milieu rural » – Plan de relance UE - FEADER,

S'EST ENGAGE à inscrire cette dépense en section d'investissement du budget, à assurer le financement complémentaire à l'intervention de la Région Grand Est et à maintenir les ouvrages subventionnés en bon entretien,  
S'EST ENGAGE à informer les services de la Région Grand EST de toute modification susceptible d'intervenir lors de la mise en œuvre du projet.

#### Résiliation adhésion Fil Bleu

Monsieur le Maire a informé les membres du Conseil Municipal que par courrier en date du 2 juillet 2021, il a sollicité la résiliation de l'adhésion au SIVU le Fil Bleu à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.  
Par courrier en date du 23 août dernier, le Président du SIVU Le Fil Bleu a sollicité une délibération du Conseil Municipal approuvant ce retrait afin de soumettre cette demande au prochain comité.  
Monsieur le Maire a expliqué aux membres du Conseil Municipal qu'en raison des conditions qui ne sont plus celles qu'elles étaient au moment de la création du SIVU Le Fil Bleu, il convenait de résilier l'adhésion au SIVU Le Fil Bleu.  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
A SOLLICITE la résiliation de l'adhésion de la Commune au SIVU Le Fil Bleu à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

#### Gratification aux jeunes atteignant leur majorité

Monsieur le Maire a informé les membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 15 juin 2021, il a été décidé de verser une gratification d'un montant de 100 € aux jeunes atteignant leur majorité.  
Cette gratification est conditionnée à leur inscription d'office sur les listes électorales.  
Or il s'est avéré que HOGG Noa, jeune majeur, ne s'est pas fait recenser car de nationalité luxembourgeoise, donc non inscrit d'office.  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec treize voix pour, une voix contre (SPECCHIO Gabriel qui est contre le versement à une personne de nationalité autre que française) et zéro abstention,  
A APPROUVE le principe de versement d'une gratification de 100 € (cent euros) à HOGG Noa.  
A AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à son exécution.

#### Attribution du marché de réfection de voirie rue Victor Hugo

Monsieur le Maire a donné lecture du rapport de TECHNI CONSEIL concernant l'ouverture des négociations pour l'attribution du marché de réfection de voirie de la rue Victor Hugo qui s'est déroulée en Mairie le 14 septembre 2021 :

- CEP : 261 039,10 € HT
- COLAS METZ : 243 559,02 € HT
- EUROVIA BRIEY : 252 188,32 € HT
- SAVIA : 190 902,00 € HT

La commission d'ouverture des plis a décidé de retenir l'entreprise SAVIA pour un montant de 190 902,00 € HT conformément au rapport de présentation du maître d'œuvre.  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec treize voix pour, une voix contre (SPECCHIO Gabriel) et zéro abstention,  
A DECIDE de confier les travaux de réfection de voirie rue Victor Hugo à l'entreprise SAVIA pour un montant de 190 902,00 € HT.

#### Colis de fin d'année

Monsieur le Maire a rappelé aux membres du Conseil Municipal que chaque année un colis est offert aux personnes âgées de 62 ans et plus ainsi qu'aux veuves à l'occasion d'un goûter.  
Monsieur le Maire a proposé, dans le respect de la réglementation du RGPD, de limiter l'attribution d'un colis aux personnes de 62 ans et plus et de fixer le prix à 14 €.  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
A DECIDE d'offrir aux personnes de 62 ans et plus un colis,  
A DIT que le montant du colis est fixé à 14 €.

Le Maire,  
José PLUVINET

